



ÉCONOMIE & ENTREPRISE

Deuxième meilleur millésime pour les Hospices de Beaune

Une recette de 12,3 millions d'euros. C'est le résultat sonnant et trébuchant de la vente aux enchères des Hospices de Beaune, menée sous le marteau de Christie's, dimanche 17 novembre. Même si le record de 2018 à 14 millions d'euros n'a pas été battu, la 159^e édition restera dans les annales comme le deuxième meilleur millésime de cette vente. Quant à la pièce de charité, proposée au profit de deux associations, un corton-bressandes grand cru, elle a été adjugée 260 000 euros.

« Les prix ont augmenté globalement de 21 %, avec une petite distinction entre les blancs, en progression de 18 %, et les rouges, de 23 % », constate Albéric Bichot, président de la maison Albert Bichot, premier acheteur de la vente avec 121 pièces. Cette appréciation des vins bourguignons est à mettre en regard avec la baisse des volumes. Signe de la modeste vendange 2019, les Hospices n'ont mis en vente que 589 pièces, 30 % de moins qu'il y a un an.

LA VENTE AUX ENCHÈRES A RAPPORTÉ 12,3 MILLIONS D'EUROS

« Une réelle nervosité »

Cette situation reflète celle du vignoble dans son ensemble. « Nous estimons la vendange 2019 à 1,2 million d'hectolitres, soit la plus petite récolte depuis 2003, sachant que la moyenne décennale est de 1,5 million d'hectolitres », affirme Louis-Fabrice Latour, président de la maison Louis Latour et du Bureau interprofessionnel des

vins de Bourgogne. Toutefois, ce reflux du niveau des cuves intervient après deux belles vendanges. En particulier en 2018, avec 1,8 million d'hectolitres. De quoi constituer des stocks pour amortir une année moins généreuse.

« L'augmentation des prix ne compense pas la baisse des volumes de 30 %, mais nous sommes dans le raisonnable », analyse M. Bichot, satisfait du résultat, la vente des Hospices servant de thermomètre aux maisons de négoce. Or les enchères se sont déroulées dans une ambiance qui est loin d'être sereine. « Entre le Brexit, les événements à Hongkong et la taxation des vins aux Etats-Unis, il y a une réelle nervosité dans la filière et les opérateurs restent raisonnables pour ne pas la déstabiliser », dit M. Latour.

La taxation de 25 % des vins français exportés en bouteilles sur le territoire américain, entrée en vigueur depuis un mois, inquiète les vigneron, dont les bourguignons. « Nous avons eu des reports et des annulations de commandes », témoigne M. Latour, dont la maison de négoce a créé une société d'importation aux Etats-Unis. Et d'ajouter : « Nous craignons que les vins à rotation rapide, comme le vin de Mâcon ou le chablis, soient vendus en vrac pour échapper à la taxe et mis en bouteille aux Etats-Unis. Cela détruirait de la valeur ajoutée et des emplois en France. » ■

LAURENCE GIRARD